

Séparation et garde d'enfant

Par Soclecha, le 02/06/2014 à 19:06

Bonjour,

Mon conjoint et moi ne nous entendons plus.

Nous savons que nous devons nous séparer.

Je suis propriétaire de mon logement où nous résidons actuellement et il a du mal à faire des démarches pour quitter le logement.

Puis commencer les démarches pour la garde de notre enfant même s'il habite toujours chez moi pour le moment. Nous ne sommes ni pacsés, ni mariés.

Si nous passons devant le juge et qu'il n'a pas trouvé de logement, comment cela se passe-til?

Ou le juge peut-il lui fixer une date de départ.

Merci d'avance de votre retour.

Par Visiteur, le 03/06/2014 à 10:08

Bjr,

pour info, si pas mariés pas conjoints... en fait monsieur n'est "que" le père de votre enfant et votre colocataire ? je parle aux yeux de la loi ! Ceci pour mieux poser le problème.

Par Soclecha, le 03/06/2014 à 11:15

Bonjour,

Effectivement, nous sommes aujourd'hui colocataire et c'est le père de mon enfant. C'est pour ça que je souhaiterais savoir si je peux malgré tout entamer des démarches pour la garde.

Par Visiteur, le 03/06/2014 à 13:34

A mon sens oui... Et comme il n'a aucun droit sur votre appartement vous pouvez le mettre dehors sans préavis...? A vérifier !